|  |  |
| --- | --- |
|   |   |
|  |  |
|   | Fiche Exécutif Coronavirus : Mesures pour l’emploi et les entreprises  |  |

Rappel du contexte

L’impact pour les entreprises de la crise du coronavirus sera une perte importante et soudaine du chiffres d’affaires occasionnant des pertes et des difficultés de trésorerie pendant de longs mois avant de retrouver une profitabilité. Le risque pour l’emploi est majeur. Même si la profondeur de la crise est incertaine, même si les conséquences de la crise boursière sont incertaines, l’importance de la crise ne fait pas de doutes et la Région, chef de file du développement économique, peut et doit apporter des réponses aux côtés de l’Etat.

Il faut distinguer deux types de situation parmi les entreprises : celles dont le chiffre d’affaires est décalé (les ventes de véhicules ou de biens d’équipement sont reportées de plusieurs semaines ou mois, les ruptures approvisionnement entrainent des décalages de production), et les entreprises qui font face à une perte nette de chiffre d’affaires comme l’hotellerie, l’événementiel, les spectacles, etc.

Les mesures mises en place par l’Etat

L’Etat, responsable en premier lieu des entreprises en difficulté, dispose des principaux instruments pour identifier les entreprises fragilisées (Banque de France, Finances publiques, URSSAF). L’Etat a déjà annoncé des mesures pour ces entreprises : des délais pour les échéances sociales et/ou fiscales ; des remises d’impôts dans certains cas ; la médiation du crédit opérée par la Banque de France ; la mobilisation de Bpifrance pour garantir des lignes de trésorerie ; des mesures simplifiées de chômage partiel ; l’appui au traitement des relations clients / fournisseurs par le médiateur des entreprises ; l’absence de pénalités sur les marchés publics. En Bourgogne-Franche-Comté un numéro est mis à disposition des entreprises : 03 80 76 29 38.

Les 7 mesures proposées par la Région Bourgogne-Franche-Comté

Sous réserve d’une approbation d’un rapport qui sera présenté en urgence à l’Assemblée plénière du 3 avril, 7 mersures sont proposées pour soutenir l’emploi et les entreprises :

1. Un renforcement de la garantie bancaire

La Région a doté un fonds de garantie opéré par Bpifrance qui permet de garantir des prêts de renforcement de trésorerie. Ceci permet par exemple à une entreprise de transformer une autorisation de découvert de 100 (avec des taux d’intérêt forts et un délai de remboursement court) en prêt moyen terme de l’ordre de 200 garantit à 70% avec un allongement de la durée de remboursement sur plusieurs années et un taux moindre. Ce fonds régional de garantie, qui intervient à 70% (35% Région, 35% Bpifrance) ne concerne que quelques secteurs les plus stratégiques, a été redoté de 2,3 M€ à la Commission permanente de février.

Il est proposé de porter le taux de garantie à 80% (40% Région, 40% Bpifrance), d’étendre son intervention à tous les secteurs économiques, et de le redoter de 3 M€ spéciquement sur le renforcement de trésorerie. Chaque euro du fonds de garantie permet de garantir 8 euros de prêt. Ce fonds pourra être redoté à l’occasion de chaque Commission permanente si nécessaire.

L’effet d’une dotation de 3 M€ permet de garantir 24 M€ pour la part région (coefficient de 8), soit les 40% de la part Région. Comme Bpifrance garantit aussi à 40%, ce sont 24 M€ qui sont également garantis. Enfin le risque pris par la banque sur les 20% restants équivaut 12 M€. En résumé une dotation de 3 M€ permet de financer les entreprises pour 60 M€. Cet effet de levier est majeur pour le financement des entreprises par le secteur bancaire.

Par ailleurs il est proposé un avenant à la convention avec Bourgogne-Franche-Comté Garantie, organisme partenaire de SIAGI (spécialisé sur l’artisanat, le commerce, les professions libérales couvrant 10% du marché) pour permettre à Bourgogne-Franche-Comté Garantie de porter sa garantie de 70% à 80% et d’allonger la durée de garantie de 7 à 10 ans, notamment lors des rééchelonements de dettes.

1. Un différé de remboursement de toutes les avances remboursables de l’ARDEA

La Région utilise les avances remboursables gérées par sa régie ARDEA pour financer le développement des entreprises et de l’artisanat. L’en-cours d’avances aux entreprises est de 43 M€.

Il est proposé d’accorder un différé systématique de 6 mois à toute entreprise qui en fera la demande. L’avantage pour les entreprises bénéficiaires, et le coût pour la Région, sera de 3 M€.

Les fonds de l’ARDEA étant dotés pour cette année, il sera procédé à un refinancement de son fonds d’avance à la suite de la première décision modificative numéro du budget.

1. Prêt Rebond pour les secteurs les plus impactés

Bpifrance dispose d’un outil spécifique pour financer la trésorerie dans les entreprises : le prêt Rebond. Lorsque la Région dote de 100 le prêt Rebond, cela permet à Bpifrance de prêter 300 à l’entreprise. Par ailleurs ce prêt Rebond est conditionné à un prêt bancaire du même montant, soit 300, lui-même garanti par le fonds régional de garantie. Ainsi avec 100, la Région permet à l’entreprise d’être financée à hauteur de 600.

Il est proposé la mise en place de ce nouveau produit financier pour les secteurs les plus impactés par la crise du coronavirus : hôtellerie, spectacle, événementiel, etc. Chaque dossier fera l’objet d’un avis des services.

Il est proposé de signer la convention et d’affecter 3 M€ (2,5 M€ pour l’économie et 0,5 M€ pour le tourisme). Ces 3 M€ permettront de financer 18 M€ aux entreprises.

1. Marchés publics

En cohérence avec l’Etat qui a reconnu le coronavirus comme un cas de force majeure, il est proposé de ne pas appliquer de pénalités de retard sur les marchés publics de la Région.

1. Maintenir les paiements aux entreprises

La Région va mettre en place un « plan de continuité d’activité » en prévision de la probable mise en œuvre de la phase 3 de l’épidémie de coronavirus. La chaine de paiement fera partie des activités prioritairement maintenues afin de ne pas pénaliser les entreprises et organismes par des retards de paiements.

1. Remontées d’informations

Régions de France a pris l’engagement d’organiser la remontée d’informations depuis les Conseils régionaux sur les difficultés rencontrées par les entreprises et les filières, en activant l’ensemble des relais régionaux (agences de développement économique, réseaux consulaires, comité régionaux du tourisme, pôles de compétitivité…).

Ce travail prendra deux formes : d’une part l’activation d’une cellule de veille renforcée mise en œuvre par l’Etat, d’autre part un travail avec chaque filière pour définir les impacts spécifiques à chaque secteur d’activité.

1. Relocalisations d’activités

La crise du coronavirus fait prendre conscience à de nombreux secteurs d’activité leur degré de dépendance à des approvisionnements venant d’autres pays. La Région Bourgogne-Franche-Comté, région industrielle qui voit par ailleurs le nombre d’investissements directs de l’étranger (IDE) augmenter sur son territoire, est bien placée pour accueillir des projets de relocalisations. Un aménagement du règlement d’intervention « projets structurants » sera prochainement proposé après un travail approfondi avec les filières et avec l’Agence économique régionale sur les enjeux d’attractivité d’activités stratégiques à relocaliser sur le territoire régional.

Bilan financier des montants mis à disposition des entreprises pour maintenir l’activité et l’emploi

Le différé de remboursement à l’ARDEA permettra de maintenir 3 M€ dans la trésorerie des entreprises.

L’affectation de 3 M€ au prêt Rebond permet de mobiliser 18 M€ en financement pour les entreprises (1 € permet de prêter 3 € complétés par 3 € de prêt bancaire).

L’affectation de 3 M€ supplémentaires au fonds régional de garantie permet de produire 60 M€ de prêts pour les entreprises.

Au total l’effort de la Région permet de financer l’impact de la crise du coronavirus sur la trésorerie des entreprises à hauteur de 81 M€.

|  |
| --- |
| **Proposition de décisions**L’Exécutif est invité à :* **Valider les 7 mesures pour l’emploi et les entreprises qui font face à la crise du coronavirus**
* **Valider le principe d’un rapport en urgence à l’Assemblée plénière du 3 avril**
 |